



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE) du Pays de La Châtre en Berry**

**Salle des fêtes de SARZAY**

**Lundi 10 janvier 2022**





## Le CRTE est un dispositif contractuel proposé par l'État aux collectivités communales et intercommunales du territoire du Pays de La Châtre en Berry

**M. Stéphane BREDIN**, Préfet de l'Indre, **M. François DAUGERON**, Président du Pays de La Châtre en Berry, **M. Dominique ROULLET**, Vice-Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, **M. Marc FLEURET**, Président du Conseil Départemental de l'Indre et **Mme Sophie FERRACCI**, Directrice de la Banque des Territoires, signent ce Lundi 10 janvier 2022, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays de La Châtre en Berry pour la période 2021-2026.

Le CRTE traduit la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales en vue de fédérer les démarches d'aménagement sur l'ensemble du territoire du Pays de La Châtre en Berry composé :

- De 3 Communautés de Communes : CDC de La Châtre Sainte Sévère, CDC du Val de Bouzanne, CDC de la Marche Berrichonne ;
- Et de 51 communes.

### **Ce Contrat répond à deux enjeux majeurs :**

- D'une part, apporter une réponse à la crise sanitaire nécessitant la relance de notre économie sur tout le territoire,
- Et d'autre part, assurer un cadre de vie durable pour les générations futures, en plaçant la transition écologique au cœur des préoccupations.





Cette signature est l'aboutissement d'un travail de concertation mené par le Président du Pays de La Châtre en Berry, et son équipe, en lien étroit avec les Présidents des 3 communautés de communes auprès des 51 communes du territoire, et en partenariat avec les services de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire et du Département de l'Indre.

Elaboré en cohérence avec le projet de territoire du SCoT du Pays de La Châtre en Berry approuvé en février 2021, le CRTE s'est construit sur les trois orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1 : Structurer la stratégie économique du territoire**

Il s'agit d'élaborer une véritable stratégie économique permettant au territoire de décliner un plan d'actions cohérent et territorialisé : infrastructures d'accueil des entreprises, zones d'activité, friches industrielles, services aux entreprises, communication.

- **Orientation 2 : Conforter les polarités du territoire et les solidarités**

Il s'agit d'organiser un nouvel équilibre du territoire autour d'un réseau de centralités : 1 Pôle attractif (agglomération castraise : La Châtre, Briantes, Lacs, Le Magny, Montgivray), 2 Pôles structurants (Aigurande, Neuvy St Sépulchre), 9 Pôles secondaires (Cluis, Crevant, Mers sur Indre, Orsennes, Poulligny Notre Dame, St Août, Nohant-Vic, St Denis de Jouhet, Ste Sévère sur Indre) et 35 Bourgs ruraux.

Cette organisation territoriale constitue le socle du maillage de l'offre de services en favorisant les complémentarités et les solidarités entre les communes rurales et les pôles du territoire.

- **Orientation 3 : Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire**

Il s'agit de préparer le territoire à une transition écologique visant à valoriser ses richesses patrimoniales, à développer un modèle agricole respectueux de l'environnement et des paysages, à développer une économie plus résiliente face aux aléas climatiques, économiques et sanitaires, et à imaginer de nouvelles mobilités.



## Synthèse de la stratégie du territoire

Orientations stratégiques	Actions
<p style="text-align: center;"><b>1 :</b> <b>Structurer la stratégie économique du territoire</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir une stratégie économique globale</li> <li>2. Préparer le territoire à s'ouvrir vers une nouvelle économie</li> <li>3. Conforter l'agriculture, pilier économique du territoire</li> <li>4. Définir une image touristique attractive pour le territoire</li> </ol>
<p style="text-align: center;"><b>2 :</b> <b>Conforter les polarités du territoire et les solidarités</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adapter les logements pour tous et renforcer les parcours résidentiels</li> <li>2. Revitaliser les bourgs de façon qualitative</li> <li>3. S'inscrire dans une politique volontariste pour maintenir l'offre en équipements</li> </ol>
<p style="text-align: center;"><b>3 :</b> <b>Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire de l'environnement, du patrimoine et du paysage, le fondement de la stratégie territoriale</li> <li>2. Assurer la stabilité des paysages par un soutien à l'agriculture, composante majeure de l'identité du territoire</li> <li>3. Faire entrer le territoire dans la transition énergétique tout en maîtrisant ses impacts</li> <li>4. Faciliter les mobilités douces et les nouveaux moyens de transport à l'échelle du territoire</li> </ol>



Cette stratégie de territoire sera mise en œuvre au travers d'un **plan d'actions** qui recense actuellement :

- 53 fiches actions (projets engagés en 2021),
- et 229 projets à concrétiser sur la période 2022 à 2026.

Les projets engagés en 2021 concernent principalement les domaines suivants :

- Espace de travail partagé
- Hébergement touristique de groupe
- Logements locatifs
- Rénovation du patrimoine bâti
- Aménagement d'espaces publics
- Accessibilité des bâtiments publics aux PMR
- Equipements de loisirs sportifs et culturels
- Rénovation énergétique de bâtiments publics
- Développement d'énergies renouvelables (chaufferie bois collective)
- Eclairage public économe en énergie

A court terme, le CRTE a vocation à favoriser l'application du plan de relance pour une reprise rapide de l'activité, tandis qu'à plus long terme, il va contribuer à la transition écologique et à la cohésion du territoire.

La réussite du plan de relance s'est d'ailleurs traduite sur le territoire par des retombées économiques importantes sur les entreprises locales liées aux investissements dans des projets d'infrastructures engagés dès 2021 par les collectivités territoriales.

La signature du CRTE ne constitue en aucun cas un point final aux réflexions engagées mais plutôt une étape dans la poursuite d'un dialogue continu qui se déroulera sur l'ensemble du mandat jusqu'en 2026.

Le CRTE est avant tout une démarche progressive et ses engagements seront amendés par voie d'avenant pour en accompagner les évolutions dans les prochaines années.

